



## SYNTHESE DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LE PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE

Au Centre culturel Vincent Malandrin des Ponts-de-Cé,  
Le 7 mars 2012

**Cette troisième journée d'information et d'échange** sur le Plan de gestion du Val de Loire a été animée par Myriam Laidet, *Chargée de mission Développement durable, Mission Val de Loire*.

La journée s'est ouverte sur le témoignage de **Joël Bigot**, *Maire des Ponts-de-Cé, Vice-Président d'Angers Loire Métropole* et son engagement à protéger et à mettre en valeur l'inscription UNESCO.

Depuis 2008, la ville s'est investie dans de vastes chantiers de réhabilitation qui témoignent de la volonté d'entretenir un patrimoine présent dans un territoire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. Parmi ces projets, la réhabilitation des quais des rives gauche et droite de la Loire, la rénovation des douves du château et la reconversion en centre culturel et de médiation, d'une friche industrielle emblématique, dans le lit mineur du fleuve, celle des anciens établissements Canelle.

Le Maire rappelle que l'inscription du Val de Loire est un atout notamment touristique, à la condition d'une vigilance à préserver le patrimoine dans les actions de développement du territoire. Or, « *Le patrimoine n'a de valeur que s'il est entretenu et mis au service d'un plus grand nombre. Nous sommes là pour transmettre aux générations futures cette source d'enrichissement spirituel dont nous profitons actuellement.* » conclut Joël Bigot.

**Jean-Pierre Tressard**, *Sous-préfet de Chinon, Chargé de mission Val de Loire* a rappelé les objectifs de cette rencontre et les enjeux majeurs de l'inscription Unesco du site Val de Loire. Il souligne le travail réalisé en matière de réhabilitation par la ville des Ponts-de-Cé, considéré comme exemplaire car respectant les engagements de l'inscription UNESCO et du Plan de gestion.

Il précise que la validation par les communes et communautés de communes du Plan de gestion, à l'appui d'une délibération, marque leur engagement à protéger, garantir et permettre l'évolution économique, touristique, culturelle, sociale du Val de Loire tout en respectant ce qui fait son identité.

Avec le Plan de gestion, la France se dote d'un document de référence pour les années à venir afin de conserver ce label. Les décisions d'aménagement et d'urbanisme qui relèvent des collectivités dans le cadre de leurs compétences demandent à être compatibles avec la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.)

La validation par les communes et communautés de communes du Plan de gestion, au travers d'une délibération, marque ainsi leur engagement à protéger, garantir et permettre l'évolution économique, touristique, culturelle, sociale du Val de Loire tout en respectant ce qui fait son identité.

### **La matinée a été consacrée à la présentation et à l'explication de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.).**

**Georgette Tacquard**, *Chargée de mission, DAT Conseils* a présenté et exposé, à l'échelle du site, les références patrimoniales et paysagères qui caractérisent le Val de Loire.

Le milieu naturel du Val ainsi que son contexte historique ont été analysés afin d'apprécier la contribution de ce site à la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Cette étude globale a permis de dégager sept grands patrimoines qui demeurent à la base de cette V.U.E. :

- Les châteaux de la Loire et leurs fortifications, éléments clés des stratégies de défense, de conquête et de gestion des territoires.
- Le patrimoine chrétien, témoin de l'alliance précoce de l'Eglise et de la royauté
- Le patrimoine lié à la navigation fluviale et aux voies terrestres associées
- Les dispositifs d'adaptation aux crues (2000 ans d'évolution)
- Le patrimoine bâti vernaculaire et troglodytique
- Les paysages agraires hérités de la présence de la royauté et des grandes abbayes
- La Loire et ses coteaux, en interaction avec l'homme, est un paysage hautement culturel

## Table ronde : la déclinaison territoriale de la V.U.E. aux Ponts-de-Cé

Quelles sont les caractéristiques du patrimoine mondial sur la ville des Ponts-de-Cé qui représente une des expressions parmi les plus originales du paysage fluvial de Loire ? La V.U.E. des Ponts-de-Cé est analysée à travers le croisement de quatre regards, celui :

- D'un géographe, **Philippe Cayla**, *Agrégé de géographie*,
- D'un paysagiste, **Benoît Wojcik**, *Paysagiste, C.A.U.E. Maine-et-Loire*,
- D'un aménageur, **Michel Baillou**, *Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Les Ponts-de-Cé*)
- D'un représentant de l'Etat, à travers le témoignage de **Dominique Latron**, *Architecte des Bâtiments de France, Directeur du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine*.

### La caractérisation de la V.U.E pour chaque commune.

A partir de témoignages et retours d'expérience de collectivités ayant déjà travaillé sur des études paysagères ou des études patrimoniales, l'objectif était de réfléchir, ensemble, sur une meilleure appropriation du statut de « collectivités, maîtres d'ouvrages du site ».

A ce titre, certains élus ont pointé leurs difficultés, dans les Plans Locaux d'Urbanisme, de prendre en compte, à la fois, les cônes de visibilité sur la Loire, la densification de l'habitat dans les centres bourgs et la préservation des terres agricoles périurbaines. Le PLU demande à être défini à partir d'un projet de territoire qui concilie deux logiques, celle de la construction dans ces zones de bords de Loire et celle de la préservation des cônes de vue. La capacité d'inventivité des concepteurs devient déterminante.

La nécessité des inventaires patrimoniaux et paysagers est, par ailleurs, selon Philippe Cayla, un point commun à certaines questions posées par les élus. La connaissance du territoire est importante. Elle s'initie à travers une démarche d'inventaire et une démarche de recherche notamment dans le domaine du patrimoine sociétal, vernaculaire et fluvial.

### L'après-midi est consacrée à la présentation du Plan de gestion UNESCO du Val de Loire.

**Franck Lellu**, *Inspecteur des sites, DREAL Centre* et **David Couzin**, *Inspecteur des sites, DREAL Pays de la Loire* ont présenté les différentes orientations de ce Plan de gestion, ses caractéristiques, ainsi que les engagements de l'Etat vis-à-vis de ce Plan.

Le débat qui a suivi a porté sur les questions que peuvent se poser les collectivités concernant la prise en compte de ce Plan de gestion.

A ce titre, la commune de Mûrs-Erigné a exprimé ses interrogations concernant la délibération du Plan de gestion au regard de son projet d'extension urbaine en haut de coteau. **Dominique Servant**, *Vice-président d'Angers Loire Métropole*, partage cette interrogation.

Après les interventions d'élus et des représentants de l'Etat, il est conclu en rappelant que la mise en œuvre des orientations validées du Plan de gestion appellera certaines adaptations à la condition qu'elles restent compatibles avec la V.U.E. Une jurisprudence des plus belles réalisations pourra se construire, certains élus pouvant témoigner de projets auprès d'autres élus, ouvrant ainsi sur une culture paysagère du projet qui ne peut qu'enrichir le Plan de gestion du site.

### **Deux études de cas ont, ensuite, été présentées.**

**Roland Fleuranceau**, *Directeur des Grands Projets* : « *La démarche Loire Développement durable du département Maine-et-Loire* » a présenté une initiative innovante menée par le Conseil général à travers le projet « Loire Développement durable » dont les principaux objectifs sont, au-delà de la préservation de ce monument naturel d'exception qu'est la Loire, le développement touristique et le renforcement du lien social autour du fleuve.

**Emmanuelle Quiniou**, *Directrice de l'Agence d'urbanisme de la région angevine* » a présenté une autre approche de la prise en compte de la V.U.E en s'appuyant sur la démarche de la commune de Bouchemaine. La rénovation du centre bourg de la ville, la qualité des espaces publics et l'intégration patrimoniale d'un bâtiment public moderne, dédié à la culture : « Les boîtes à culture » font cet aménagement, une référence à l'échelle du site Unesco de la compatibilité du projet par rapport à la V.U.E.

### **Conclusion**

**Dominique Servant**, *Vice-président d'Angers Loire Métropole* a conclu cette journée en rappelant que la réussite du projet passera par le travail de tous les acteurs (politiques, services de l'Etat et acteurs locaux) pour travailler en bonne intelligence, en bonne compréhension du site, et trouver la « bonne attitude » pour faire évoluer ces paysages.

**Joël Bigot**, *Maire des Ponts-de-Cé, Vice-Président d'Angers Loire Métropole*, rappelle que la mission des élus est de s'imprégner de cette culture commune autour de cette Valeur Universelle Exceptionnelle et de se l'approprier afin de mobiliser tous les leviers qui permettent de dynamiser et de valoriser les territoires. Le Plan de gestion doit être à considérer comme une valeur ajoutée pour les territoires du site Val de Loire.

**Jean-Pierre Le Scornet**, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire remercie celles et ceux qui ont pris une part active à la construction de ces journées ainsi que l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur exposé. Il rappelle que le Plan de gestion marque un moment charnière dans la vie du label patrimoine mondial et souligne que la « Valeur Universelle Exceptionnelle », est de plus en plus partagé par les acteurs sur le territoire.

Le Vice-président insiste sur le principe de responsabilité qui doit accompagner les démarches des collectivités,

- responsabilité vis-à-vis de l'UNESCO qui a donné sa confiance à ce territoire, ses habitants et les porteurs de projet, en labellisant cette richesse patrimoniale exceptionnelle car unique,
- responsabilité vis-à-vis des générations futures sur les conditions d'entretien, de mise en valeur et de transmission de cette V.U.E.

Une des clefs de réussite de l'inscription Unesco demeure l'envie de réussir ensemble et de partager un langage commun. *« Le Plan de gestion est un organisme vivant. Ce n'est pas une mise sous cloche d'un territoire mais, au contraire, il faut avoir cette volonté de trouver un équilibre intelligent, cohérent, qui vise à préserver la spécificité de ce territoire en portant une ambition importante pour le futur ».*

Dans ce processus de concertation, la Région des Pays de la Loire entend prendre toute sa place aux côtés de l'Etat, du Conseil général du Maine-et-Loire, des intercommunalités et des communes.